

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 28 juin 2023

DEL_20230628_13

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin,,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Actions Parents-
enfants
Tarifs à partir de
Juillet 2023**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET
Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM
Eric MEIGNEN - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 20h00)
Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 juin 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE donne son pouvoir à Claude AUFORT
- Gilles BRIAND donne pouvoir Sébastien WAIRY
- Stanislas FONLUPT donne pouvoir à Emilie CORDIER
- Denis ROULAND donne pouvoir à Jean-Louis LELIEVRE
- Magali MACE donne pouvoir à Laurence FREMINET

Et que la convocation avait été faite le

21 juin 2023

Absents : Elodie LE BOT - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

M. Sébastien WAIRY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Afin de développer une dynamique d'accompagnement à la parentalité, le service Petite Enfance met en place des actions qui font écho au Projet Global Enfance-Jeunesse, et visent à répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser les relations Enfants/parents
- Offrir un espace de socialisation pour les jeunes enfants
- Valoriser les compétences des enfants et des parents
- Faciliter l'accessibilité aux animations pour toutes les familles
- Permettre une ouverture culturelle

Pour cela, le service propose :

- Des ateliers Parents/Enfants organisés pendant les périodes scolaires, où la participation s'opère sans inscription ;
- Des animations et sorties pendant les vacances scolaires, pour lesquelles la participation se fait sur inscription.

Jusqu'alors, les tarifs appliqués ont été définis par délibération du Conseil municipal réuni le 23 juin 2016.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_13-DE

Il est proposé de les simplifier et de favoriser la participation de toutes les familles, en appliquant un tarif unique de 1 € par personne pour toutes sorties payantes (frais de transport et/ou entrées) et toutes animations nécessitant la rémunération d'un intervenant.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce tarif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education Petite Enfance Enfance Jeunesse en date du 4 Mai 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de valider et d'appliquer un tarif unique de 1 € par personne pour toutes sorties payantes (frais de transport et/ou entrées) et toutes animations nécessitant la rémunération d'un intervenant.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023	éfet le :
Reçu en préfecture le 03/07/2023	afet le :
Publié le 03/07/2023	le :
Publié ou affiché le :	

ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_13-DE